

Ville de Valognes



Centre Familial et Social

6 rue Binguet
50700 VALOGNES

Téléphone : 02.33.95.82.30

Fax : 02.33.40.23.17

Email : actionsociale@mairie-valognes.fr

Heures d'ouverture :

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi :

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi :

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



Vous êtes valognais et votre ou vos enfant(s) sont inscrits à la restauration scolaire, en Accueils Collectifs de Mineurs (accueils matin, midi, soir, Mercredis Loisirs, Centre de Loisirs) ou à l'École Municipale de Musique : vous pouvez bénéficier d'un tarif en fonction de vos ressources.

Le quotient familial, c'est quoi?

Le quotient familial est le résultat d'un calcul réservé aux Valognais, permettant de déterminer le tarif de la restauration scolaire, du Centre de Loisirs et des accueils de loisirs périscolaires (garderie, Mercredi-Loisirs), en fonction des ressources et de la composition du foyer. Il est calculé avec vous, par un agent soumis au secret professionnel.

Le calcul

Moyenne des ressources des trois derniers mois (hors APL)

Nombre de parts

Les parts

1 adulte = 1 part

1 enfant = 0,5 ou 1 part

Exemples :

1 adulte + 1 enfant : 2 parts

1 couple + 1 enfant : 2,5 parts



Le résultat

Il est compris dans l'une des six tranches exposées ci-après et correspond à un tarif.



Le quotient familial ainsi calculé est différent de celui de la CAF.

Les tranches

Tranches	Ressources disponibles
Tranche 1	moins de 400€
Tranche 2	de 401€ à 550€
Tranche 3	de 551€ à 700€
Tranche 4	de 701€ à 850€
Tranche 5	de 851€ à 1.000€
Tranche 6	1.001€ et plus

Exemple :

Une famille composée d'un adulte et d'un enfant dont les revenus mensuels sont de 1.400€ :
 $1.400€ / 2 \text{ (parts)} = 700€ = \text{tranche 3}$



Pour effectuer la démarche

- ◆ Prendre RDV au Centre Familial et Social
- ◆ Apporter :
 - * Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF - eau -quittance de loyer)
 - * Dernier avis d'imposition
 - * Justificatifs de toutes les ressources perçues les 3 derniers mois (bulletins de salaire, attestation Pôle Emploi, pensions, indemnités, etc.)
 - * Justificatif des prestations familiales